Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr
31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 - Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.lyslezlannoy.fr

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 15 février 2023
Date d'affichage/publication : le 15 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 6
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Monsieur Francis LANDREZ, Madame Janine DESMULLIEZ, Monsieur Fréderic PAUWELS conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Zohra EL BASRI, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Séverine RASSON, Madame Claude PRINCE, Madame Mélanie VANHOVE.

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

Imprimé sur papier respectant les normes environnementales

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 FEVRIER 2023

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

Finances

- 2023.1 - Débat d'orientation budgétaire basé sur le rapport d'orientation 2023
- 2023.2 - Avance sur subvention CCAS 2023
- 2023.3 - Adhésion à un SIVU – Création et gestion d'une fourrière intercommunale dédiée à l'accueil et à la garde d'animaux dangereux et errants

Actes administratifs

- 2023.4 - Rapport des Actes de décisions du maire du 01 novembre au 31 décembre 2022

* * *

Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr
31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 - Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.lyslezlannoy.fr

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CM DU 7 DECEMBRE 2022

Vote :

Unanimité

* * *

Pour Extrait certifié conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ

le Maire

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE

Imprimé sur papier respectant les normes environnementales

Finances

Décisions budgétaires (7.1)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Appelé débat d'orientation budgétaire (DOB), il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Ce débat a eu lieu lors du conseil municipal du 22 février 2023, selon les nouvelles modalités de présentation précisées dans l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Vote à l'unanimité des présents,
Que le débat a bien eu lieu,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE

CM du 22.02.2023 – délibération n°2023.01
ROB en annexe 1

Solidarité

AVANCE SUR SUBVENTION (7.7)

AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

POUR 2023

Chaque année est votée une subvention pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Lys-lez-Lannoy, établissement public.

Pour éviter au CCAS d'éventuels problèmes de trésorerie pour la prise en charge de son fonctionnement jusqu'au vote du Budget Primitif 2023, il convient de prévoir une avance de 100 000 € sur la subvention qui lui sera attribuée pour l'année 2023.

Après examen en commission Finances – RH – ADM Générale – Développement Économique, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette avance.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE

Institutions et vie politique

Intercommunalité (5.7)

ADHÉSION À UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) CRÉATION ET GESTION D'UNE FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE DÉDIÉE À L'ACCUEIL ET À LA GARDE D'ANIMAUX DANGEREUX ET ERRANTS

En application de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé.

Par ailleurs, le Maire détient un pouvoir de police concernant la divagation des animaux malfaisants ou féroces (Article L2212-2 du CGCT).

Pour permettre l'exercice mutualisé de ces compétences et afin d'apporter des solutions durables, un travail s'est engagé avec de nombreuses communes et a permis de faire émerger plusieurs propositions.

L'option retenue pour porter la solution pérenne est celle de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault. Cette structure permettra d'offrir un service de qualité, de mutualiser les dépenses de structure et de personnel.

Par suite, Monsieur le Préfet du Nord a édicté un arrêté de périmètre en date du 17 janvier 2023 auquel était annexé le projet des statuts. Cet arrêté a fait l'objet d'une notification à chaque commune concernée et la Ville de Lys-lez-Lannoy en a accusé réception le 18 janvier 2023 (Arrêté et courrier de notification ci-annexés).

Dès lors et à la lumière des dispositions applicables, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de sa notification, pour se prononcer sur le périmètre ainsi arrêté et sur les statuts dudit groupement.

Vu les articles L. 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 211-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions de l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 17 janvier 2023 ainsi que les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale annexés ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

Rapport du maire (NTP)

ACTES DE DECISIONS DU MAIRE

DU 01 NOVEMBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire vous présente un rapport des décisions prises du 01 novembre 2022 au 31 décembre 2022 :

N° acte de décision	Date	Service	Motif
AG/AD/2022.124	02/11/2022	Administration Générale	Titre de concession DELANNOY Jeannette née BRUNET
AG/AD/2022.125	03/11/2022	Administration Générale	Titre de concession AUBERT Louis, LAMPE Céline, AUBERT André, AUBERT Jacques, CHATELLE Laurette
AG/AD/2022.126	04/11/2022	Administration Générale	Titre de concession DEMOEN Louise
AG/AD/2022.127	04/11/2022	Administration Générale	Titre de concession NOWACKI Pascale née KUBISIAK
AG/AD/2022.128	10/11/2022	Administration Générale	Titre de concession VANLEDE Nicole née WILLAERT
AG/AD/2022.129	08/11/2022	Administration Générale	Titre de concession SENHAJI Said
AG/AD/2022.130	08/11/2022	Administration Générale	Titre de concession VEIE Nelly née DEMEY
AG/AD/2022.131	09/11/2022	Administration Générale	Titre de concession WANDELST Alfreda née DECOURSELLE et WANDELST Jean
AG/AD/2022.132	09/11/2022	Administration Générale	Titre de concession VERBRUGGHE Jeanne née WILLAUMEZ
AG/AD/2022.133	15/11/2022	Administration Générale	Titre de concession BOULY DE LESDAIN Olivier
AG/AD/2022.134	15/11/2022	Administration Générale	Titre de concession D'ANGELA Sonia
AG/AD/2022.135	16/11/2022	Administration Générale	Titre de concession VANPOUCKE Christian
AG/AD/2022.136	17/11/2022	Administration Générale	Titre de concession POMME Marthe née RICKOORT et POMME Alfred

AG/AD/2022.137	22/11/2022	Administration Générale	Titre de concession VANGERMEE Marie-Louise née DEPOORTERE
AG/AD/2022.138	22/11/2022	Administration Générale	Titre de concession CHATELIN Marc
AG/AD/2022.139	23/11/2022	Administration Générale	Titre de concession TERNEUS Georges et SPRIET Odette
AG/AD/2022.140	23/11/2022	Administration Générale	Titre de concession GHESQUIERE Yves
AG/AD/2022.141	03/12/2022	Administration Générale	Titre de concession MAQUET Georges
ST/AD/2022.142	07/12/2022	Services Techniques	Mandat de représentation en justice - Maître Thibaud LEMAITRE
AG/AD/2022.143	06/12/2022	Administration Générale	Titre de concession DROULEZ Jacqueline née PARENT
AG/AD/2022.144	06/12/2022	Administration Générale	Titre de concession CARELS Yves
AG/AD/2022.145	13/12/2022	Administration Générale	Titre de concession TESSE Emile
AG/AD/2022.146	14/12/2022	Administration Générale	Titre de concession BLAIN Augustine née BARRAGUÉ
AG/AD/2022.147	14/12/2022	Administration Générale	Titre de concession LECUPPE Henri et LECUPPE Raymonde née CUVELIER
AG/AD/2022.148	16/12/2022	Administration Générale	Titre de concession DELCOIGNE Marie
ST/AD/2022.149	16/12/2022	Services Techniques	Acceptation FDC MEL Transition énergétique - Audit énergétique Ecole primaire Paul BERT
F/AD/2022.150	27/12/2022	Finances	Renouvellement bail Mme Sghayare
AG/AD/2022.151	27/12/2022	Administration Générale	Titre de concession STEPPE Marcelle née DESMET
AG/AD/2022.152	27/12/2022	Administration Générale	Titre de concession GUIENNE Robert

Ces actes sont consultables au secrétariat DGS et dans les services concernés.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
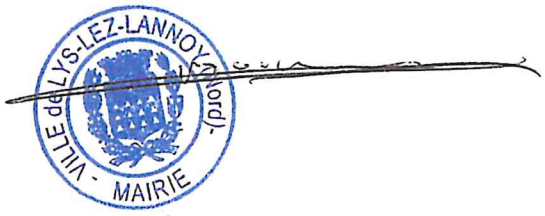
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire